

## ACTION 15 : Lutter contre les dépôts sauvages



### VISION GLOBALE

**PILOTE :** Communauté de Communes Castagniccia-Casinca, CCI

**CIBLES :** ménages et professionnels

**OBJECTIFS REGLEMENTAIRES :** la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) a instauré une amende administrative immédiate et une amende forfaitaire délictuelle en cas de dépôt sauvage constaté



### REALISATIONS CONCRETES

#### En sensibilisant

- Communiquer sur les gestes de tri régulièrement via différents canaux :
  - « Ne pas jeter ses déchets dans la nature »
  - « Jeter ses déchets aux bons endroits »

#### En renforçant les prestations de nettoyage

- Passer des nouveaux marchés pour avoir la capacité de nettoyer les zones de dépôts sauvages constatées



### PARTENAIRES POTENTIELS

Administrations	Structures
Communauté de Communes Castagniccia-Casinca Communes	Prestataires de nettoyage Associations de sensibilisation



### CALENDRIER

2025-2026	2027-2030
Créer des supports de communication Passer des nouveaux marchés de nettoyage	Sensibiliser les habitants Suivi des indicateurs



## MOYENS

### Moyens humains

Agent de la Communauté de communes  
Castagniccia-Casinca<sup>1</sup>

### Moyens matériel

Documents de communication

### Boite à outils

- Guide ADEME – caractérisation des déchets REP des dépôts illégaux : <https://bibliothèque.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/8108-caracterisation-des-dechets-rep-des-depots-illegaux-guide-de-mise-en-oeuvre.html>



## INDICATEURS DE SUIVI

- Quantification des dépôts sauvages (nb et types de déchets)
- Volume de bacs OM des entreprises assujetties à la redevance spéciale

<sup>1</sup> A dimensionner

